

AR Prefecture

030-213000607-20231213-2023\_08\_06-DE  
Reçu le 15/12/2023  
Établi le 15/12/2023

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAISSARGUES**  
**C.M. N° 2023-08-06**  
**Séance du 13 Décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le Treize Décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Olivier FABREGOUL, Maire.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : MODIFICATION TARIFS ACCUEIL  
PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE**

Nombre de Conseillers : Effectif légal : 27

Présents : 18

Votants : 26

DATE DE LA CONVOCATION : 05 Décembre 2023

DATE D'AFFICHAGE : 06 Décembre 2023

**Présents** : M. Éric FABRE, Mme FAMERY, Mrs POISSONNIER, VALLADIER, Mme VEZIAND, M. BASS, Mme FORT-LANES Adjoint, M. FABRE Jean, Mmes MARTINEZ, DOMEQ, M. PRUDHOMME, Mme RIEUNIER, Mrs LAASSAKRA, LE GRAND, Mme MARCET, M. COLLINS, Mme RIVERA.

**Absents Excusés** : Mme PUEL, M. RINKER, Mmes MARISSAL, SAUVANT, Mrs LUCOTTE, MARIN, MUNDA, Mmes BESQUEUT-FARLAY, DUCROT.

**Procurations** : de Mme PUEL à Mme DOMEQ, de M. RINKER à M. VALLADIER, de Mme MARISSAL à Mme FAMERY, de Mme SAUVANT à M. Éric FABRE, de M. LUCOTTE à M. BASS, de M. MARIN à M. POISSONNIER, de Mme BESQUEUT-FARLAY à M. COLLINS, de Mme DUCROT à M. FABREGOUL.

**Secrétaire de Séance** : Madame Marie-Carmen RIEUNIER.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 08 Mars 2023 fixant les tarifs de l'accueil périscolaire et extrascolaire.

Il convient de fixer le tarif réduit applicable à l'accueil périscolaire et de revoir les tarifs applicables aux fréquentations des non Caissarguais à l'accueil de loisirs sans hébergement.

VU le Code des Collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** la proposition de modification des tarifs concernant l'accueil périscolaire et extrascolaire à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024,

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **D'ADOPTER** les nouveaux tarifs concernant l'accueil périscolaire et extrascolaire à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 dans les tableaux ci-annexés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Olivier FABREGOUL

2023/084/a



## AR Prefecture

030-213000607-20231213-2023\_08\_06-DE  
 Reçu le 15/12/2023  
 Publié le 15/12/2023

<b>TARIFS CENTRE AÉRÉ ANNÉE 2023-2024</b>			
<b>CENTRE AÉRÉ DES MERCREDIS CAISSARGUAIS</b>	<b>TARIFS 2023-2024</b>		<b>OBSERVATIONS</b>
	<b>TARIF NORMAL</b>	<b>TARIF RÉDUIT</b>	
Journée avec repas	14.52	12.30	À compter du 01.09.2023
Journée sans repas*	10.07	7.95	"
Demi-journée avec repas	9.54	8.06	"
Demi-journée sans repas	6.89	5.83	"
<b>CENTRE AÉRÉ DES MERCREDIS NON CAISSARGUAIS</b>	<b>TARIF NORMAL</b>	<b>TARIF RÉDUIT</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Journée avec repas	27.95	22.36	À compter du 01.01.2024
Journée sans repas	25.00	20.00	"
Demi-journée avec repas	18.95	15.16	"
Demi-journée sans repas	16.00	12.80	"
<b>CENTRE AÉRÉ VACANCES SCOLAIRES CAISSARGUAIS</b>	<b>TARIF NORMAL</b>	<b>TARIF RÉDUIT</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
1 jour avec repas	14.52	12.30	À compter du 01.09.2023
1 jour sans repas*	10.07	7.95	"
5 jours avec repas	67.84	57.24	"
5 jours sans repas*	46.64	39.22	"
<b>CENTRE AÉRÉ VACANCES SCOLAIRES NON CAISSARGUAIS</b>	<b>TARIF NORMAL</b>	<b>TARIF RÉDUIT</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
1 jour avec repas	27.95	22.36	À compter du 01.01.2024
1 jour sans repas*	25.00	20.00	"
5 jours avec repas	125.79	100.63	"
5 jours sans repas*	115.00	92.00	"

\*PAI et conditions exceptionnelles uniquement

2023/084/c